



DES
FLEURS

SUR
MON MUR

Végétalisation des rues



Mon Quartier + Facile

MAIRIE DE  TOULOUSE



1 – PIEDS DE FAÇADES FLEURIS

Jardiner dans votre rue, en pied de façade (maison, immeuble ou commerce), vous est maintenant possible. Que vous soyez propriétaire ou locataire (avec accord de votre propriétaire), demandez l'ouverture d'une fosse de plantation que vous pourrez végétaliser avec des plantes et des fleurs adaptées au site. Dans le respect d'une Charte, votre engagement favorisera la nature en ville et la biodiversité. Cet engagement participera ainsi à l'amélioration de la qualité de vie de chacun, créera du lien social et responsabilisera les Toulousains dans le respect du végétal et d'une gestion écologique en lien avec le Plan Climat.

2 – FENÊTRES ET BALCONS FLEURIS

Végétalisez et fleurissez vos fenêtres et balcons côté rue pour l'embellissement et la qualité de vie de notre ville.

3 – PIEDS D'ARBRES FLEURIS

Végétalisez et fleurissez le pied d'un arbre, devant votre domicile, pour l'embellissement et la qualité de vie de notre ville.

4 – BARRIÈRES DE VILLE FLEURIES

Végétalisez et fleurissez une (ou des) barrière(s) de ville fixes le long du trottoir devant votre habitation, commerce, etc., pour l'embellissement et la qualité de vie de notre ville (fleurs et bacs que vous pourrez vous procurer dans la jardinerie de votre choix).

5 – PARCELLES D'ESPACE PUBLIC FLEURIES

Dans le cadre de l'opération « Des fleurs sur mon mur », la Mairie de Toulouse permet à un collectif associatif de végétaliser et fleurir un espace public dans votre quartier pour l'embellissement et la qualité de vie de notre ville.

Un travail préparatoire du sol de la parcelle sera réalisé (décompactage, labourage) par la collectivité. Sur les parcelles pourvues d'un point d'eau, l'irrigation sera possible. Vous pourrez alors acheter ou vous procurer des végétaux que vous planterez et entretiendrez.





Qui peut faire une demande ?

Toute personne physique ou morale ayant la motivation et le souhait d'embellir sa rue et de l'entretenir au fil du temps.

Comment faire une demande ?

Il suffit de remplir le formulaire de demande de végétalisation des rues **en acceptant la Charte** (case à cocher) et de l'adresser par mail à **desfleurssurmonmur@mairie-toulouse.fr** ou de le déposer à l'accueil de votre mairie de quartier.

CONTACT

Pour toute information complémentaire
Allô Toulouse : 05 61 222 222

Traitement des demandes

Toulouse Métropole et la Mairie de Toulouse vérifient la faisabilité de votre demande (hors balcons fleuris) qui peut être refusée pour certains motifs comme notamment :

- la présence de réseaux en sous-sol,
- la présence d'une cave avec risque d'infiltration,
- la largeur insuffisante sur le trottoir pour assurer la continuité piétonne et le cheminement des personnes à mobilité réduite,
- l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France sur certains secteurs de la ville.

Concernant les fosses en pieds de façades, si votre demande est acceptée, les services de Toulouse Métropole réalisent les fosses sur les espaces publics et les livrent avec de la terre végétale, prêtes à la plantation. Une liste de plantes durables et des conseils de jardinage vous seront également fournis pour chaque type de demande de végétalisation. Vous pourrez alors acheter ou vous procurer des végétaux que vous planterez et entretiendrez.





CHARTRE DE VÉGÉTALISATION DES RUES

Comment choisir les végétaux ?

Vous avez à votre disposition une liste de plantes particulièrement adaptées à notre région.

Il est interdit de choisir des plantes urticantes, piquantes, toxiques, envahissantes ainsi que des végétaux ligneux.

Engagements des demandeurs

- Fournir et planter les végétaux au plus tard un mois après la réalisation de la fosse ou au début du printemps si la fosse est créée durant l'hiver précédent.
- Contenir l'épaisseur de la végétation dans les dimensions de la fosse mise en œuvre.
- Limiter la hauteur des plantes à 2 m (hors plantes grimpantes).
- Le travail du sol est limité à 15 cm de profondeur.
- Les paillages type bois ou d'origine organique permettant de limiter l'évapotranspiration, sont recommandés.
- Entretenir les plantes (arrosage mesuré, taille...). Une taille régulière des végétaux est demandée afin de limiter l'emprise sur le domaine public et conserver le passage.
- Assurer le désherbage de manière régulière sans désherbant ou produit pesticide. L'apport d'engrais minéral n'est pas autorisé.
- Maintenir la zone plantée propre en enlevant quotidiennement les déchets qui pourraient s'y trouver. Le trottoir alentour devra être maintenu propre en ramassant les feuilles et déchets issus des plantations.



Dans la mesure où le demandeur ne remplirait pas pleinement ses engagements, les services de la Ville procéderont au rebouchage de la réserve.



FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Vous pouvez participer aux 5 opérations !

*À compléter en lettres capitales et cocher la case de l'opération choisie
et l'adresser par mail à desfleursurmonmur@mairie-toulouse.fr
ou de le déposer à l'accueil de votre mairie de quartier.*

Nom :

Prénom :

Adresse - Code postal :

Mail :

Téléphone :

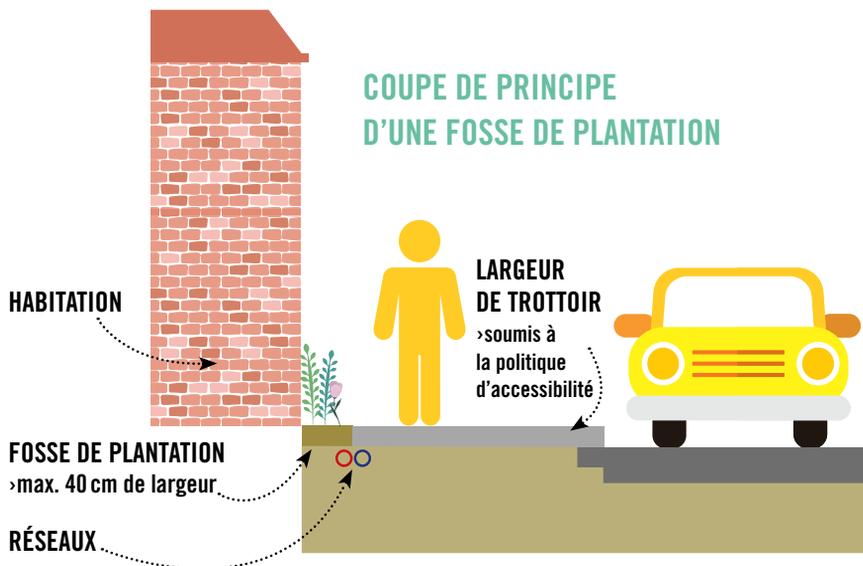
1 – Je participe à PIEDS DE FAÇADES FLEURIS

Statut : propriétaire commerçant syndic de copropriété*

Adresse de la plantation :

Type de végétalisation et dimension de fosse envisagés :

** Les locataires doivent joindre une attestation de l'accord du propriétaire ou des co-propriétaires.*





2 – Je participe à FENÊTRES ET BALCONS FLEURIS

Étage :

3 – Je participe à PIEDS D'ARBRES FLEURIS

Emplacement précis de l'arbre :

Essence de l'arbre :

Nombre de pieds d'arbres concernés par la demande :

L'accord sera soumis à une étude de faisabilité et à des prescriptions strictes.



4 – Je participe à BARRIÈRES DE VILLE FLEURIES

Emplacement précis de la barrière :

Nombre de barrières concernées par la demande :

L'accord sera soumis à une étude de faisabilité. Des informations vous seront fournies.

5 – Je participe à PARCELLES D'ESPACE PUBLIC FLEURIES

Nom de l'association :

Emplacement précis de la parcelle :
(Joindre plan de situation)

Type de végétalisation envisagée :

L'accord sera soumis à une étude de faisabilité.

J'accepte la Charte de végétalisation

